

Le 18 février 2015

PROCÈS-VERBAL de la 105^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de D'Autray située au 550, rue Montcalm, bureau 100, à Berthierville, le mercredi **18 février 2015** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, représentant du transport en commun
- Monsieur Stéphane Berthe, représentant, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet, MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant, MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Patrick Massé, représentant, MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet, MRC Les Moulins

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale-secrétaire-trésorière, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 novembre 2014
 - 2.2 Suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014
3. Procès-verbal du comité exécutif - Aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés des mois de novembre et décembre 2014
 - 5.2 Conciliation bancaire des mois de novembre et décembre 2014
 - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2014
 - 6.1.2 Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2015
 - 6.1.3 Contrat – Circuit 37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne
 - 6.1.4 Circuit 125 Montréal / Chertsey / St-Donat
 - 6.2 Autorisation de signature du Programme d'entretien des logiciels et des composantes matérielles sur site (PELMS), protocole d'entente entre ITSMAX Solutions inc. et le CRTL (CTJM).
 - 6.3 Mise à jour – Coût projet d'implantation d'un stationnement incitatif à Lavaltrie
 - 6.4 Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC
 - 6.5 Programme quinquennal d'immobilisations 2015-2019
 - 6.6 Autorisation procédure d'appel d'offre pour l'acquisition d'abribus
 - 6.7 Acquisition d'un serveur pour les bureaux administratifs
 - 6.8 Fin du contrat de bail des locaux administratifs
 - 6.9 Fin du contrat de service de conciergerie
 - 6.10 Fin du contrat de location-bail de la timbreuse
 - 6.11 Participation au 21^e colloque annuel de l'aqtim
7. Transport adapté - Aucun
8. Règlements - Aucun
9. Avis de motion – Aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois de novembre et décembre 2014 et bilan au 31 décembre 2014
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-1004-
02/2015

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 18 février 2015 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté en ajoutant les sujets suivants :

Le 18 février 2015

- 7.1 Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté
- 13.1 Entente de service – système d'alarme
- 13.2 Traitement rémunération des élus

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 18 février 2015

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1005-02/2015

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 novembre 2014

Il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 27 novembre 2014, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé en apportant les modifications suivantes :

- Au point 6.11 Enveloppe SOFIL 2014-2019
- Au point 15.0 Date et lieu de la prochaine séance
 Conseil d'administration le 18 février 2015

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 27 novembre 2014

2.2 Suivi du procès-verbal du 27 novembre 2014

Point de vente à Lavaltrie

La directrice générale fait part aux membres que des démarches ont été réalisées afin de connaître l'intérêt du propriétaire du Dépanneur situé sur la rue Notre-Dame à Lavaltrie (actuel point de vente du RTCR), malheureusement, celui-ci n'a pas signifié d'intérêt pour le projet.

Il serait pertinent de réaliser des démarches auprès de deux autres commerçants afin de connaître leur intérêt à devenir un point de vente du CRTL :

- Dépanneur Bussière, à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Laurent
- Garage Sonic situé au 5, chemin Lavaltrie à Lavaltrie

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 22 novembre 2014 au 12 février 2015, portant la référence CRTL-CA2015-02, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CA2015-02

5. Bordereau des comptes

CA-1006-02/2015

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} novembre 2014 au 30 novembre 2014 totalisant la somme de 4 420 143.46 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2014 totalisant la somme de 1 552 517.00 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : novembre et décembre 2014

Le 18 février 2015

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de novembre et décembre 2014

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire : novembre et décembre 2014

5.3 Liste des comptes à payer

CA-1007-
02/2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 13 février 2015 totalisant la somme de 2 638.68 \$ et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 : Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2014

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 décembre 2014.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2014

6.1.2 Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2015

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 janvier 2015.

Annexe 6.1.2 : Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2015

6.1.3 Contrat – Circuit 37 St-Lin-Laurentides / Terrebonne

Discussions

Les membres sont informés que le contrat du circuit 37 desservant St-Lin-Laurentides et Terrebonne liant le CRTL et le transporteur Lanaubus vient à échéance au 31 décembre 2015. Le CRTL doit transmettre au transporteur ces intentions 120 jours avant l'expiration du terme (30 août 2015).

La direction du CRTL sera conviée à une rencontre avec le comité de transport de la MRC de Montcalm et les représentants de la Ville de St-Lin-Laurentides afin de discuter de la suite du dossier.

6.1.4 Circuit 125 Montréal / Chertsey / St-Donat

Discussions

Une rencontre est à prévoir entre le CRTL et les MRC de Matawinie, Montcalm et Les Moulins afin de discuter de ce circuit. Cette rencontre aura lieu à la mi-mai.

CA-1008-
02/2015

6.2 Autorisation de signature du Programme d'entretien des logiciels et des composantes matérielles sur site (PELMS), protocole d'entente entre ITSMAX solutions inc. et le CRTL (CTJM)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 391-CTJM-CA-12-2014 adoptée par la Corporation de transport Joliette métropolitain (CTJM) lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la demande de la CTJM adressée au CRTL de signer le protocole

Le 18 février 2015

d'entente *Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale / Secrétaire-trésorière du CRTL, madame Tanya Grenier, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la CTJM, un protocole d'entente relatif *Programme d'Entretien et Support des Logiciels et Matériel sur Site (PELMS)*.

Annexe 6.2 : PELMS CTJM

CA-1009-
02/2015

6.3 Mise à jour – Coût projet d'implantation d'un stationnement incitatif à Lavaltrie

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a procédé à un appel d'offres, au début du mois de septembre 2013, pour les travaux d'aménagement d'un stationnement incitatif à Lavaltrie ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés au courant des mois d'avril et mai 2015, soit 20 mois après le dépôt de la soumission par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT le dépôt par l'entrepreneur d'un amendement à sa soumission afin de majorer le coût de travaux pour suivre l'évolution du coût des matériaux et l'indexation ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a procédé à une demande de bonification des travaux auprès de l'entrepreneur dans le but d'optimiser la durée de vie de l'emplacement du quai d'embarquement afin d'y ajouter une dalle de béton (180 m²) et une couche supplémentaire d'asphalte sur une surface de 720 m².

CONSIDÉRANT QUE l'indexation des coûts et les modifications demandées totalisent des dépenses supplémentaires de 46 050 \$ excluant les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réaménagement et les dépenses complémentaires mentionnées précédemment sont admissibles à une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérard Jean, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL procède aux travaux de réaménagement en réalisant les travaux complémentaires sur la zone de pavage lourd et accepte l'indexation des coûts transmis par l'entrepreneur ;

QUE les travaux d'aménagement du stationnement incitatif à Lavaltrie soient réalisés dans un cadre budgétaire totalisant 200 750,00 \$ avant les taxes applicables pour les frais de l'entrepreneur Généreux Construction inc.

CA-1010-
02/2015

6.4 Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a fait l'acquisition d'abribus pour les MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont défrayé les coûts nets d'acquisitions de ces équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété de ces abribus aux MRC ;

Le 18 février 2015

CONSIDÉRANT le dépôt à l'annexe 6.4 de la liste comprenant 5 abribus livrés et installés sur le territoire du CRTL durant les mois de novembre et décembre 2014 pour les MRC de L'Assomption, Les Moulins, Joliette et D'Autray.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur Éric Chartré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL transfère le droit de propriété des abribus aux MRC selon la liste insérée à l'annexe 6.4.

QUE les MRC soient dorénavant responsables de l'entretien et des coûts de réparation de ces abribus.

QUE les MRC transmettent annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de L'Assomption, Les Moulins, Joliette et D'Autray.

Annexe 6.4 : Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC

CA-1011-
02/2015

6.5 Programme quinquennal d'immobilisation 2015-2019

CONSIDÉRANT le dépôt du programme quinquennal des immobilisations couvrant les années 2015 à 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le document contient les informations consolidées des MRC de L'Assomption, Les Moulins, de Joliette et des circuits régionaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Plan quinquennal d'immobilisation 2015-2019 soit adopté.

Annexe 6.5 – PQI – CRTL 2015-2019

CA-1012-
02/2015

6.6 Autorisation procédure d'appel d'offre pour l'acquisition d'abribus

CONSIDÉRANT la transmission par les MRC de leur besoin en abribus pour les années 2015 à 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût moyen unitaire d'un abribus est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de ce type de mobilier urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'abribus.

CA-1013-
02/2015

6.7 Acquisition d'un serveur pour les bureaux administratifs

CONSIDÉRANT QUE le serveur actuellement utilisé pour les besoins informatiques du CRTL est désuet et nécessite d'être changé.

CONSIDÉRANT QUE le CRTL a demandé une soumission auprès de son fournisseur informatique, PARRO INFO Développement inc., dont le coût total est de neuf mille six cent seize dollars et quatre-vingt-un (9 616.81 \$) réparti comme suit :

Le 18 février 2015

<i>Équipement / service</i>	<i>Coût</i>
Serveur	2 919,85 \$
Équipements connexes	2 395,89 \$
Logiciel antivirus	463,19 \$
Logiciel Windows pour serveur	1 987,88 \$
Main d'œuvre	1 850,00 \$
TOTAL (avant taxes)	9 616,81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale-secrétaire-trésorière du CRTL soit et est autorisée à entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un nouveau serveur pour les besoins informatiques du CRTL auprès de la firme PARRO INFO Développement inc..

6.8 Fin du contrat de bail des locaux administratifs

Discussions

Les membres sont informés que le contrat de bail des locaux administratifs liant le CRTL et Carrefour Bélair inc. prend fin au 31 décembre 2015.

6.9 Fin du contrat de service de conciergerie

Discussions

Les membres sont informés que le contrat de service de conciergerie liant le CRTL et R. Roy entretien prend fin au 31 décembre 2015.

Il est entendu par les membres de reporter ce sujet lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 29 avril 2015.

CA-1014-
02/2015

6.10 Fin du contrat de location-bail de la timbreuse

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location-bail de la timbreuse liant le CRTL et Pitney Bowes prend fin au 31 décembre 2015.

CONSIDÉRANT les coûts pour la location et les fournitures reliées au fonctionnement de la timbreuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérard Jean, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL mette fin au contrat de location-bail de la timbreuse avec la firme Pitney Bowes.

CA-1015-
02/2015

6.11 Participation au 21^e colloque de l'aqtim

CONSIDÉRANT la tenue du 21^e colloque de l'aqtim qui se tiendra du 3 au 5 juin 2015 à l'hôtel Estérel Resort sous le thème *Les organismes de transport : guichet unique de mobilité.*

CONSIDÉRANT l'importance pour le Conseil régional de transport de Lanaudière de participer à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

Le 18 février 2015

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le président, monsieur André Hénault, le vice-président, monsieur Jean-Luc Labrecque et la directrice générale, madame Tanya Grenier, soient et sont autorisés à participer au colloque de l'aqtim les 3, 4 et 5 juin 2015 à l'hôtel Estérel Resort.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais de séjour, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, soient et sont assumés et payés par le CRT de Lanaudière.

7. Transport adapté

7.1 Projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-1000-11/2014 adoptée lors de la séance du Conseil du CRTL tenue le 27 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté a pris fin le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a vu le jour grâce à la participation du ministère des Transports et de la Conférence régionale des élus de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL transmette une lettre de remerciements aux MTQ et à la CRÉ Lanaudière.

Annexe 7.1 : Interconnexion – Résultats cumulatifs au 31 décembre 2014
Interconnexion – Compilation statistiques globales du projet

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan

Dépôt du registre des requêtes et commentaires positifs, du registre des plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois de novembre et de décembre 2014 ainsi que le bilan au 31 décembre 2014.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs : novembre et décembre 2014
- Plaintes et commentaires négatifs : novembre et décembre 2014
- Bilan au 31 décembre 2014

CA-1016-
02/2015

Le 18 février 2015

13. Sujets divers

CA-1017-
02/2015

13.1 Entente de service - système d'alarme

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour centrale numérique liant le CRTL et Alarme Beaudry inc. prend fin au 30 mars 2015.

CONSIDÉRANT QUE la nécessité pour CRTL de relié ses bureaux administratifs à une centrale d'alarme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Chartré, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisé à entreprendre les démarches afin d'obtenir une nouvelle entente entre le CRTL et Alarme Beaudry inc.

13.2 Traitement rémunération des élus

Discussions.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 29 avril 2015 à la MRC de Joliette à compter de 9 h

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 18 février 2015 soit et est levée.

CA-1018-
02/2015

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière